

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

# CONSEIL MUNICIPAL DE BÉGARD

SEANCE DU 6 FÉVRIER 2026

-----  
Nombre de conseillers en exercice : 27  
Nombre de conseillers présents à la séance : 22  
Nombre de conseillers absents : 5  
Nombre de conseillers ayant donné procuration : 3  
Nombre de votants : 25  
Date de la convocation : 30 janvier 2026  
Date d'affichage : 30 janvier 2026  
-----

L'an deux mille vingt-six, le six février, à dix-sept heures et trente minutes, le conseil municipal de BÉGARD, dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur CLECH Vincent, Maire.

Présents : CLECH Vincent, BOURDON Yves, BOÉTÉ Cécile, LE GALL Maël (18h55), CASANAVE-LAULIVE Maryse, LE COQ Laurent, BICZO Sylviane, PIRON Valentina, HADJADJE Valérie, GUILLAUME Hervé (18h46), BODEVEUR David, LE DRET STEUNOU Christelle, BENECH Pauline, LE HERVÉ Thomas, COLAS Anne Marie, BONIZEC Christel, HERVÉ Gildas, BRIAND Sandrine, TOUDIC Marie-Evelyne, DAUPHIN Jean-Claude, DODOKAL Karine, MARCHAND Cinderella (17h59)

Absents : LE FLOCH Éric, TASSEL Stéphane, ANTHOINE Julien, THEFO Laurence, LE GUEVELLOU Marjorie

Procurations : TASSEL Stéphane à LE HERVÉ Thomas, ANTHOINE Julien à BOURDON Yves, LE GUEVELLOU Marjorie à BODEVEUR David,

Secrétaire de séance : DAUPHIN Jean-Claude

N°2026/27

## Finances locales

### *Droits de place*

### *Tarifs applicables au 1<sup>er</sup> mai 2026*

---

Conformément au 6° du b) de l'article L 2331-3 du code général des collectivités territoriales, le produit des droits de place perçu dans les halles, foires et marchés présente le caractère d'une recette fiscale de la commune. La fixation et la révision des droits de place perçus relèvent ainsi de la compétence du conseil municipal.

**Vu** l'avis de la commission « Finances et Administration Générale » en date du 22 janvier 2026,

**Sur proposition de Monsieur le Maire ;**

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré avec :**

<i>Nombre de suffrages exprimés :</i>	<i>25</i>
<i>Votes Pour :</i>	<i>25</i>
<i>Votes Contre :</i>	<i>0</i>
<i>Abstention :</i>	<i>0</i>

**DÉCIDE** de ne pas augmenter le produit des droits de place pour l'année 2026, tel que présenté ci-dessous :

<b><i>OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - Article 73154</i></b>			
<b>Années</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>
<b><i>Droits de place / Marché hebdomadaire</i></b>			
Mètre/Façade	1,00 €	1,00 €	1,00 €
<b><i>Droits de place / Fête foraine, cirque, marionnette</i></b>			
Mètre/Façade	2,00 €	2,00 €	2,00 €

**DIT** que les tarifs seront applicables au 1<sup>er</sup> mai 2026.

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,  
Vincent CLECH

Le secrétaire de séance,  
Jean-Claude DAUPHIN

